

Année 2025/2026



PROJET PEDAGOGIQUE



Maison de l'enfance

Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

" L'île aux enfants "

Chemin du patronage ,49340 Trémentines

Projet Pédagogique

Un projet pédagogique, à quoi ça sert ?

Le projet pédagogique est le document qui décline du projet éducatif dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs (ACM).

En articulation avec le projet éducatif, il précise la démarche pédagogique de l'équipe.

Le projet pédagogique est l'un des points essentiels de la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Il doit exister dans chaque structure d'accueil afin d'organiser et de structurer l'activité. Il doit être présenté lors des visites d'inspection.

Elaboré par le directeur de l'accueil, en concertation avec l'équipe pédagogique, il énonce en termes clairs et simples, la manière dont on souhaite accueillir l'enfant.

L'équipe pédagogique dispose ainsi d'un document de référence, dans le but de coordonner son action et de rester cohérent.

A qui est-il diffusé ?

- Aux animateurs
- Aux parents, tuteurs ou éducateurs
- Aux différents partenaires
- Aux agents de la SDJES

SOMMAIRE

PREAMBULE

1- Les objectifs de la commune

2- Les intentions éducatives et les objectifs pédagogiques

3- L'équipe pédagogique

4- Les locaux

5- Les horaires

6- La restauration

7 - Le repos et l'hygiène

8- Le fonctionnement

8-1 Déroulement de l'accueil de loisirs périscolaire

8-2 Déroulement de l'accueil de loisirs extrascolaire et du mercredi

9 - Les Règles de vie

10 - Le rôle de l'équipe pédagogique

11 - La sécurité

12 - L'évaluation

PREAMBULE

L'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire « l'île aux enfants » est une structure municipale qui accueille les enfants de 2 ans révolus à 12 ans, scolarisés et/ou habitants à Trémentines.

Ils sont déclarés auprès de la SDJES du Maine et Loire, et financé à la fois par la Caisse d'Allocation Familiale, la MSA, la municipalité de Trémentines.

La municipalité propose ce service, notamment pour les familles qui, de par leurs horaires de travail, ont besoin d'un lieu pour accueillir les enfants lorsqu'ils ne sont pas à l'école, pendant toute l'année scolaire.

Le service enfance n'est pas une simple garderie. C'est, de par la formation de ses animateurs, et une volonté forte des élus et de l'équipe, en priorité une structure éducative et de loisirs.

1- Les objectifs de la commune

En ce qui concerne l'enfant :

- Respecter les rythmes et les besoins de chaque enfant selon son propre développement
- Faciliter l'expression, les choix et les décisions de l'enfant en fonction de son âge et dans le respect des règles de sécurité.
- Permettre à l'enfant de se responsabiliser par rapport au groupe et à lui-même dans un esprit de justice et de tolérance.
- Sensibiliser les enfants à leur environnement : naturel, social et économique
- Par cette vie collective, que l'enfant puisse apprendre à s'affirmer mais aussi à découvrir et respecter l'opinion des autres.
- Lui apprendre à respecter les règles de vie en collectivité. (L'enfant a des droits et des devoirs).

En ce qui concerne les familles :

- Accueillir chaque famille dans le respect de ses différences sociales, culturelles, familiales, professionnelles...
- L'équipe de la maison de l'enfance « l'Île aux enfants » doit faire en sorte que chaque parent se sente accueilli chaleureusement dans ce lieu.
- Ouvrir au maximum les locaux aux parents (réunions, fêtes, portes ouvertes...)
- Être disponible afin de rencontrer les familles, échanger avec elles sur les activités proposées aux enfants et de les informer sur les réactions de leur enfant.
- Faire passer chaque nouvelle information par le biais de tracts ou de courriers.
- Veiller à l'écoute des propositions des familles utilisatrices (mise en place d'un livre blanc)

2- Les intentions éducatives et les objectifs pédagogiques

Enfants :

Favoriser l'épanouissement et le bien-être des enfants :

En offrant des conditions d'accueil adaptées au public

- En étant à l'écoute des enfants
- En aménageant les locaux afin que l'enfant ait des repères
- En étant souriant et agréable

En veillant au bien-être individuel et collectif

- En incitant l'enfant à jouer avec les autres
- En étant à l'écoute des enfants et en prenant le temps de discuter avec eux
- En tenant compte de la mixité social
- En se mettant à la hauteur des enfants
- En s'adaptant aux différences de chacun

En mettant en place des activités variées

- En recherchant des nouvelles activités
- En proposant des activités selon des thèmes différents
- En proposant des activités intérieures ou des jeux extérieurs

En tenant compte du rythme de l'enfant

- En respectant les temps de repos de l'enfant (sieste, temps calme...)
- En s'adaptant aux envies des enfants
- En proposant des activités adaptées dans la durée et la difficulté
- En prenant en compte le besoin de se dépenser

En mettant en place des moyens afin d'accueillir dans de bonnes conditions des enfants porteur de handicap

- En dialoguant avec les parents
- En adaptant les locaux en fonction du handicap
- En prenant contact avec les autres structures qui suivent l'enfant

Développer les notions de bien vivre ensemble

En développant l'esprit d'entraide, de solidarité et de partage

- En mettant en place des temps de discussion avec les enfants
- En inculquant un esprit d'équipe et d'entraide lors des jeux/activités
- En responsabilisant les plus grands en faveur des plus petits
- En lui faisant prendre en compte et accepter les besoins et les capacités de chacun

Favoriser le respect de soi-même, des autres, des locaux et du matériel

- En sensibilisant les enfants sur des valeurs comme la politesse, le respect de l'individu mais aussi du matériel (les accompagner dans la démarche du rangement)
- En identifiant par un visuel ludique les règles de vie
- Etre capable d'écouter les autres

En mettant en place des temps d'échanges

- En mettant en place des temps de discussions sur différents sujet (bilan d'activités, fonctionnement de la structure...)

Permettre à chacun d'exercer son autonomie au quotidien en tenant compte de ses capacités

En guidant les enfants lors de la réalisation des tâches quotidiennes

- Participation des enfants à l'installation du goûter, du repas, du rangement...
- En mettant en place les moyens afin de permettre à l'enfant d'être le plus autonome possible
- En aidant les enfants lors des tâches quotidiennes (lavage de main, habillage...) afin qu'ils soient capables de les faire seuls
- En impliquant / attribuant des rôles lors de nos grands jeux
- En les incitant à se servir seuls lors du petit déjeuner (self-service), du repas

En laissant à l'enfant des temps lui permettant d'agir sans l'aide de l'adulte

- En laissant l'enfant être acteur de ses activités
- En laissant du matériel à disposition des enfants (crayon, colle, jeux...) afin qu'ils puissent être autonomes

En impliquant les enfants dans l'organisation de son planning

- En laissant le choix des activités aux enfants
- En laissant la possibilité aux enfants de s'exprimer et de proposer des activités

La sécurité

En assurant la sécurité des enfants

- En respectant la loi et la législation des accueils périscolaire et extrascolaire (les connaître et les instaurer)
- En veillant à ce que le matériel dangereux ne soit pas à la portée des enfants
- Veiller à ce que les locaux soient toujours sécurisés
- Par la protection morale, physique et affective de l'enfant
- Par une équipe d'encadrement compétente et vigilante (diplômée et expérimentée)
- Par l'information auprès des enfants, des familles, et de l'équipe (leur faire prendre conscience de l'équipe d'encadrement, créer un climat de confiance)

PARENTS :

Impliquer les parents dans la vie de la structure

En communiquant sur les réalisations des enfants et le travail des animateurs

- En utilisant des nouveaux moyens de communication (site internet, facebook...)

En mettant en place des temps d'échange Parents / Enfants /Animateur

- En organisant des petits évènements où parents et enfant viennent ensemble

ANIMATEUR :

Permettre à chacun d'exercer son travail dans de bonnes conditions

En garantissant une cohésion d'équipe au service du projet de la structure

- En maintenant chaque semaine des temps de préparations
- En maintenant chaque semaine des temps de réunion
- En permettant à chacun de s'exprimer et d'être écouté
- Que l'ensemble de l'équipe soit force de propositions.

En mettant en place un cadre agréable pour les animateurs

- En respectant les règles d'encadrement de la DSDEN
- En mettant en place les moyens matériels afin de permettre aux animateurs de finaliser leur projet

En assurant une formation du personnel

- En indiquant aux animateurs la marche à suivre pour accéder aux formations CNFPT
- En faisant des réunions à thème

3 – L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'une directrice, d'une directrice adjointe, de 6 animateurs qualifiés, d'un animateur non qualifié ainsi de que des contractuels pendant les vacances.

4 – Les locaux

Les locaux du service enfance sont situés à l'intérieur gauche de la maison de l'enfance. Celle-ci est au centre d'un cercle formé par les écoles et la mairie, proche également du restaurant scolaire et de la bibliothèque.

On entre dans le service enfance par le biais du hall de la maison de l'enfance. Une sonnette régule le passage et sécurise l'espace (les boutons d'entrée /sortie ne sont pas accessibles aux plus jeunes).

Les locaux sont composés :

- une très grande salle principale
- 3 salles d'activités,
- 2 salles de dortoirs,
- Sanitaires filles et garçons
- 1 salle pour les animateurs
- 1 coin cuisine
- 1 bureau
- 1 cour extérieure

5 – Les horaires

L'accueil de loisirs périscolaire fonctionne durant l'année scolaire, comme suit :

▣ Périscolaire : Ecole Privée « Sacré Cœur » 7 h 00 – 8 h 45 et 16 h 30 – 19 h 00

▣ Périscolaire : Ecoles Publiques « Petit Prince » et « St Exupéry » 7 h 00 – 8 h 45 et 16 h 15 – 19 h 00

▣ Mercredis Scolaires (semaines d'école) : De 7 h 00 à 18 h 30 en demi-journée ou en journée avec ou sans repas

L'accueil de loisirs extrascolaire est ouvert de 7 h 00 à 18 h 30 avec un péricentre de 7 h 00 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 30.

- Le matin, accueil de 7 h 00 jusqu'à 9 h 45
- Le midi, accueil avant le repas de 11h45 à 12h00/ après le repas de 13h15 à 14h00
- Le soir, accueil de 16 h 30 à 18 h 30.

Les entrées et sorties des enfants sont impérativement effectuées pendant les plages d'accueil indiquées ci-dessus.

Les horaires mentionnés ne sont pas indicatifs : ils doivent être strictement respectés.

6 – La restauration

Un petit déjeuner est proposé jusqu'à 8h00. Nous mettons à la disposition des enfants un large choix : pain, céréales, casse-croûte, laitages, compote confiture, cacao, jus de fruits...

Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, **le repas du midi** se déroule de 12h à 13h, au restaurant scolaire. Les repas sont équilibrés et adaptés aux enfants, selon la législation en vigueur.

Chaque jour, **un goûter** est proposé aux enfants. Ils sont préparés au restaurant scolaire puis livrés en liaison froide. Ils sont adaptés au menu mensuel des midis et équilibrés.

7- Le repos et l'hygiène

Le mercredi et durant les vacances scolaire, une sieste est proposée aux enfants selon la demande des parents. Les enfants sont éveillés en douceur à partir de 16h00, s'ils ne sont pas levés avant.

Pour les autres enfants, un temps calme d'une durée de 30 minutes est organisé, de 13h30 à 14h00.

C'est un temps pour se poser, pour jouer tranquillement, lire un livre, écouter un conte...

Un lavage de mains est mis en place avant chaque repas ou une activité culinaire, après chaque activité, après être passé aux toilettes.

8 – Le fonctionnement

8-1 Déroulement de l'accueil de loisirs extrascolaire et du mercredi

7h00 – 9h00

Un accueil tout en douceur !!!

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation dès 7h00 pour la journée entière ou la demi-journée avec ou sans repas, selon le choix des parents. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a le choix entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire, prendre son petit déjeuner...

9h45

Le moment des activités !!!

Des animations diversifiées et adaptées à la tranche d'âge de l'enfant sont proposées. Ils peuvent participer à une ou plusieurs activités. Ils sont libres d'y participer ou non. Ils peuvent faire des propositions, faire part de leur envie du moment.

12 h 00

Tous à table !!!

Chic, c'est l'heure de déjeuner. On s'attable tous ensemble. C'est un moment de convivialité qui permet de manger dans une ambiance agréable. C'est également un moment de partage et de découvertes en donnant envie aux enfants de goûter de tout.

13h30

Le temps d'accueil de l'après-midi

Il a lieu entre 13h30 et 14h Certains enfants arrivent pour l'après-midi, d'autres s'en vont. Pour les plus jeunes, une sieste est proposée et pour les autres un temps calme.

Vers 14h30

A la découverte de nouvelles expériences avec mes copains !!

Pas question de rester enfermé toute la journée. Les enfants auront le choix entre différentes activités toutes plus attractives les unes que les autres : des grands jeux, bricolages, sorties....

Les enfants pourront également faire des jeux libres dans la cour. Ils ont à leur disposition de nombreux jeux : ballons, vélos, trottinettes, panier de basket...

Dans la grande salle, ils ont un accès libre à tous les jeux de la grande salle et au coin lecture.

De 16h00 à 16h30

Le goûter

Un goûter varié et adapté est proposé chaque jour aux enfants. C'est un moment calme et convivial. C'est aussi l'occasion de faire un bilan de la journée avec les enfants et de présenter de manière succincte la journée suivante.

De 16h30 à 19h00

C'est l'heure des parents !!!

Voici arrivé le moment des parents où les enfants sont pressés de raconter la journée passée à l'accueil de loisirs extrascolaire. Les équipes prennent le temps de discuter avec les familles, d'évoquer avec eux le déroulement de la journée et les anecdotes du jour. Ce temps de la journée est un moment privilégié auquel nous souhaitons mettre un accent tout particulier. Le lien entre les familles et les équipes reste un point d'honneur au bénéfice de l'enfant

8-2 Déroulement de l'accueil de loisirs périscolaire

L'Accueil de loisirs Périscolaire est une structure d'accueil fonctionnant avant, après l'école et le mercredi. L'objectif principal est d'offrir aux parents une solution d'accueil régulière ou ponctuelle.

Ils peuvent jouer, bricoler, lire, faire leurs devoirs... Chacun doit pouvoir trouver sa place pendant ce moment d'accueil.

L'accueil périscolaire est un lieu d'échange et de rencontre pour les enfants.

Cependant, ils devront respecter à la fois l'équipe d'animation, les autres enfants et le matériel mis à disposition.

Des activités adaptées à l'âge des enfants sont proposées et animées par une animatrice. Ils sont libres d'y participer ou non. Ils peuvent aussi faire des propositions, faire part de leurs envies du moment.

9 – Les Règles de vie

Je peux  , raconter des  et des  mais je dois aussi  mes  et les  .

Je  et je  dehors !!! Je  et je  à l'intérieur !!!

Après être passé aux  , je pense à  et je me  .

Je laisse les  dans une  fermée à double tour. Mais les mots  sont les

bienvenus.

Evidemment, je ne fais pas de mal aux autres, ni avec les



, ni avec



J'arrive, j'accroche



et mon



et je vais m'amuser !!!

10 – Le rôle de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique travaille en contact direct avec les enfants. De ce fait, elle se doit d'être et servir d'exemple pour les familles et les publics accueillis en maîtrisant son langage, son comportement.

La relation de l'animateur avec l'enfant doit être basée sur l'écoute, l'observation, la disponibilité.

Toute activité proposée doit se faire par le jeu ou le plaisir de faire. Il doit être capable de prendre des initiatives et savoir adapter son activité en difficulté, en fonction du nombre d'enfants, et de leur âge.

D'une manière générale, l'animateur est la dynamique de l'activité, il crée les conditions favorables, favorise l'apprentissage en autonomie, développe la socialisation. Il doit garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

L'animateur doit s'investir dans le travail d'équipe en apportant ses idées mais aussi en sachant

Ecouter celles des autres.

En plus de ces fonctions pédagogiques, l'animateur doit tenir informé dans les plus brefs délais le directeur des incidents, accidents ou difficultés rencontrés avec les enfants. Il en sera de même si le cas se présente avec des parents.

11 – La sécurité

Les animateurs doivent impérativement connaître et mettre en application la réglementation des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire.

L'équipe d'animation se doit d'être vigilante à l'intérieur de l'enceinte de l'accueil comme à l'extérieur.

Lorsqu'un enfant quitte l'accueil de loisirs périscolaire ou extrascolaire, il doit être impérativement accompagné d'un parent ou d'une personne autorisée à le récupérer. Un enfant ne pourra quitter l'accueil seul si et seulement si une autorisation écrite des parents est fournis en précisant les jours et heures du départ.

Un registre d'infirmerie est mis en place. Chaque soin apporté à un enfant doit y être noté de manière claire et précise. Lors de chaque déplacement hors de la structure, il est impératif d'apporter une trousse à pharmacie. Celle-ci doit être vérifiée avant le départ et réapprovisionnée si besoin dès le retour.

12– Evaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet de vérifier si les objectifs ont été atteints. Cela permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet également de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet entre les objectifs définis et le fonctionnement quotidien de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.

Pour réaliser cette évaluation, l'équipe de direction utilisera différents outils et méthodes : réunions, grille d'évaluation, discussions, observations, questionnaires...